

Demande d'accueil d'un musicien intervenant stagiaire du CFMI Année scolaire 2017-2018

*Les musiciens intervenants stagiaires du CFMI doivent être accueillis dans une école maternelle et dans une école élémentaire du même secteur géographique. Ces deux écoles sont invitées à remplir conjointement le document suivant après avoir pris connaissance des modalités de stage, et à le retourner par courriel ou par voie postale au CFMI avant le **jeudi 6 juillet 2017**. Le CFMI vous communiquera une réponse favorable ou défavorable à la mi-septembre 2017, en fonction du nombre de candidatures d'écoles et du nombre d'étudiants inscrits.*

Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. Sébastien Durand, co-responsable du CFMI au 02 47 36 77 42 - courriel : sebastien.durand@univ-tours.fr

**Afin de nous permettre d'étudier au mieux votre demande,
merci de renseigner précisément les rubriques ci-dessous :**

Ecole élémentaire : _____

Adresse : _____

Circonscription/nom de l'IEN : _____

Directeur/Directrice (jour de décharge) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre et niveaux de classes : _____

Jours de classe et horaires : _____

Jour(s) d'intervention(s) impossible(s) : _____

Mise à disposition d'une salle spécifique pour les séances de musique : Oui Non

Possibilité de prise en charge des repas des étudiants à la cantine scolaire : Oui Non

Possibilité de prise en charge des frais de déplacement : Oui Non

Ecole maternelle : _____

Adresse : _____

Directeur/Directrice (jour de décharge) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre et niveaux de classes : _____

Jours de classe et horaires : _____

Jour(s) d'intervention(s) impossible(s) : _____

Mise à disposition d'une salle spécifique pour les séances de musique : Oui Non

TSVP →

L'équipe enseignante souhaite accueillir des étudiants stagiaires du CFMI de :
(cocher la ou les cases au choix, après avoir vérifié que vous disposez du nombre de classes requis)

1^{ère} année formation en 2 ans : interventions le **mardi**.

Deux binômes d'étudiants différents au cours de l'année scolaire :
1^{er} binôme d'octobre à janvier et 2^e binôme de février à juin.

- Élémentaire : - 2 classes de CE2 ou CM1 ou CM2 d'octobre à juin.
- 2 classes de CP ou CE1 de février à juin.
- Maternelle : - 2 classes de moyens-grands **de février à juin** le mardi matin.

2^e année : - formation en 2 ans : interventions le **vendredi toute la journée**.
- formation en 3 ans : **interventions un autre jour que le vendredi**.

Un étudiant de fin septembre à juin.

- Élémentaire : un CP + un CE + un CM + 2 classes de CE2 ou CM1 ou CM2 réunies pour une séance de chorale.
- Maternelle : une grande section.

*Les étudiants de 2^e année (de formation en 2 ans) passeront leur épreuve de pédagogie pratique dans l'école au mois de mai et participent avec l'une des classes à un projet de création qui donnera lieu à une représentation à l'ESPE de Fondettes les **11, 12 ou 13 avril 2018**.*

Une des classes de leur stage devra assister au spectacle proposé par les JM France à Tours, salle Thélème, le mardi 17 avril 2018.

La direction et l'équipe de l'école attestent avoir pris connaissance des modalités de stage (cf. fichiers annexes) et s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des conditions requises pour l'accueil de stagiaire(s) du CFMI.

Fait à _____ le _____

Signature école élémentaire :

Signature école maternelle :